



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 12377

### Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'état actuel des réflexions relatives à l'aménagement des rythmes scolaires. Il avait été prévu, en effet, que les expériences en cours permettraient de dégager une évaluation en commun entre les ministères concernés, le ministre de l'éducation nationale, la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire et la ministre de la jeunesse et des sports. Il lui demande dans quel délai une décision pourra être prise sur ce sujet.

### Texte de la réponse

Les travaux d'évaluation des sites pilotes d'aménagement des rythmes de vie des enfants devraient être rendus publics, avant l'été, par le comité d'évaluation et de suivi des aménagements des rythmes de l'enfant (CESARE). La mise en place d'un dispositif d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes implique la coopération de nombreux services de l'Etat et des collectivités locales et suppose également l'adhésion de la communauté éducative. Un cadre pour ces actions est actuellement en cours de définition, constitué par le projet éducatif ; local, il devrait permettre, dès la prochaine rentrée scolaire, de fédérer l'ensemble des fonctionnements en place sur le territoire et de concrétiser de nouvelles initiatives pertinentes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12377

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 mars 1998, page 1731

**Réponse publiée le :** 22 juin 1998, page 3410